

ART I OBJET DU PRIX EDITION & CRITERES DE SELECTION

1.1 Le prix de l'économie sociale entend promouvoir notamment* tout auteur ou collectif d'auteurs ayant, au cours des trois dernières années (2016-2017-2018) réalisé un travail de recherche sous la forme d'un ouvrage, d'un mémoire, d'une thèse ou de toute autre étude ayant trait au thème de l'économie sociale, collaborative et solidaire.

* Parallèlement au prix Edition, se tient un prix Entreprise qui a comme objectif de mettre en lumière des entreprises qui illustrent particulièrement le secteur de l'économie sociale).

1.2 Le prix pour le travail de recherche consiste en une bourse de 1.000 euros.

CRITERES DE SELECTION

1.3 Les organisateurs et le jury s'attacheront plus particulièrement à la :

- Pertinence du choix de la question traitée et de l'objet d'analyse, en regard des critères EMES* et des 4 critères émergeant au décret wallon sur l'économie sociale du 20 novembre 2008**
- Articulation de la recherche et pratiques de terrain,
- Densité analytique du travail,
- Validité scientifique et méthodologie de l'étude,
- Qualité de l'écriture,
- Couverture de la littérature existante,
- Pertinence pratique des résultats et conclusions,
- Caractère innovant de l'étude.

* L'approche du réseau EMES comprend **3 ensembles d'indicateurs** : économiques, sociaux et de gouvernance qui se traduisent en **9 critères** qui sont les suivants :

Indicateurs économiques et entrepreneuriaux :

1. Activité continue de production de biens et/ou de services (activité économique)
2. Niveau significatif de prise de risque économique
3. Présence minimum d'emploi rémunéré (Nombre d'emplois : ETP, ½ TPS)

Indicateurs sociaux :

4. Objectif explicite de service à la communauté (finalité sociale ou sociétale de l'entreprise, valeur ajoutée pour la société)
5. Initiative émanant d'un groupe de citoyens ou d'organisations de la société civile. (Stratégie, mission, vision)
6. Limitation dans la distribution des bénéfices

Indicateurs de gouvernance :

7. Degré élevé d'autonomie (autonomie de gestion)
8. Processus de décision non-basé sur la propriété du capital
9. Dynamique participative incluant différentes parties-prenantes (travailleurs, usagers, bénévoles, pouvoirs publics locaux,)

** Le décret wallon définit quant à lui comme prioritaires dans la définition du champ de l'économie sociale :

- **finalité de service à la collectivité** ou aux membres, plutôt que finalité de profit;
- **autonomie de gestion**;
- processus de **décision démocratique**;
- **primauté des personnes et du travail** sur le capital dans la répartition des revenus.

ART 2 PLANNING & INSTRUCTIONS PRATIQUES POUR DEPOSER SA CANDIDATURE

2.1 PLANNING

Du 15 juin au 15 septembre:	Appel à candidatures
Septembre-octobre	Analyse des dossiers de candidatures, pré-jury et jury
12 octobre	Forum et remise de prix

- 2.2 Le dossier de candidature comprendra le formulaire de candidature accompagné de deux exemplaires du mémoire non relié, ni agrafé. Il doit-être introduit au plus tard pour le 15 septembre.

Deux envois sont à prévoir :

=> un envoi par courrier : à l'asbl PVT rue de steppes, 24 4000 Liège, comprenant le formulaire et les deux exemplaires sans reliure, ni agrafes, ni spirale

=> & un autre envoi par mail: info@prixdeleconomiesociale.be , comprenant le formulaire et la version numérique du mémoire et bien nommer avec votre nom de famille.

Dans l'objet » du mail: *Inscrire votre nom et la faculté dont vous faites partie en abrégé.*

- 2.3 Le formulaire de candidature doit être rédigé en français et la recherche sera rédigée en français et ou en anglais.

2.4 CONTACTS

Le traitement des candidatures est centralisé par l'asbl Step Conseil où se situe le siège de l'ASBL PVT
Les candidats seront informés du suivi courant octobre.

- 2.5 La personne de contact pour l'organisation est Gregory Dubois (Step Conseil asbl).

Mail : info@prixdeleconomiesociale.be **TEL** : 04 227 58 89 **Adresse** : rue de Steppes, 24 4000 Liège

ART 3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 3.1 Le jury se réserve la faculté de ne décerner aucune récompense pour le travail de recherche dans l'hypothèse où aucune candidature ne répondrait aux critères susmentionnés.

- 3.2 Les organisateurs se réservent le droit de publier les travaux de recherche sur le site Internet de l'économie sociale www.prixdeleconomiesociale.be après la remise des prix.

- 3.3 L'organisation garantit la confidentialité des informations transmises par l'auteur

- 3.4 La liquidation de la bourse est subordonnée à la conclusion d'une convention préalable entre l'ASBL et le lauréat.
Le moment du paiement est tributaire de la liquidation des sommes par les pouvoirs subsidiant.

- 3.5 Le lauréat s'engage à être disponible – dans la mesure de son agenda – pour toute demande d'interview ou autre événement lié au Prix de l'Economie sociale, ainsi que pour la remise de prix organisée le 12 octobre 2018 à Monceau-Fontaine.

- 3.6 En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.

ART 4 LES ORGANISATEURS & LES PARTENAIRES

L'organisation du prix de l'économie sociale est coordonnée par l'asbl Prix Roger Vanthournout (PVT)

Step Conseil ASBL (anciennement AGES) est une agence-conseil reconnue par la Région Wallonne. Elle a pour objectif l'assistance juridique, administrative et de gestion à de petites et moyennes entreprises d'Economie Sociale (nouvelles coopératives, sociétés à finalité sociale, associations...). Step Conseil gère par ailleurs un site Internet dédié au secteur de l'Economie Sociale (www.econosoc.be) et participe à des projets qui visent la promotion du secteur dont le prix de l'Economie Sociale ou elle intervient dans la gestion opérationnelle. www.stepentreprenre.be

Cera est un groupe financier coopératif ; La philosophie et le fonctionnement de Cera reposent sur les principes de base de la coopérative ; Cera a donc une double finalité : financière et sociétale. S'investir dans le bien-être et la prospérité ; De cette manière, Cera souhaite créer, tant sur le plan sociétal que financier, une plus-value pour ses sociétaires et pour la société dans son ensemble. De concert avec ses partenaires, Cera assure la stabilité et l'expansion de ce groupe et met en pratique de manière moderne les valeurs fondamentales de la coopérative, à savoir coopération, solidarité et respect de l'individu, par la participation des sociétaires et par son engagement social. www.cera.be

Crédal est une coopérative de finance solidaire qui propose, en Belgique, du placement éthique, du crédit alternatif et de l'accompagnement de projet. Depuis plus de 30 ans, des investisseurs/coopérateurs ont choisi de placer de l'argent à Crédal sous forme de parts de coopérateurs qui, en toute transparence, utilise ces fonds pour financer des projets collectifs et citoyens. Crédal octroie des crédits à des associations et entreprises à plus-value sociale, sociétale, culturelle ou environnementale, des (futurs) entrepreneurs exclus bancaires et des particuliers aux revenus modestes. Crédal réalise également du conseil en économie sociale et accompagne des entrepreneurs qui souhaitent créer leur activité. Plus d'info sur www.credal.be

QUELQUE CHOSE A FAIRE est l'entreprise de formation par le travail (EFT) que créa Roger Vanthournout en 1981. Elle forme chaque année près de 130-140 nouveaux stagiaires dans les travaux du bâtiment. QCAF a développé un zoning d'économie sociale avec d'autres partenaires locaux. www.qcaf.be

Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises est une fédération d'entreprises [d'économie sociale](http://d'conomie_sociale) qui regroupe plus de 120 membres. Nous cherchons à faire mouvement pour l'alternative économique et sociale. Trois modes d'actions sont ainsi utilisés :

- Défendre et représenter l'économie sociale aux niveaux régionaux, belge et européen ;
- Soutenir et accompagner des porteurs de projets d'économie sociale ;
- Susciter une réflexion critique à propos des alternatives économiques, avec les travailleurs des entreprises d'économie sociale et avec les citoyens investis dans des initiatives solidaires. www.saw-b.be

LES PARTENAIRES

Le prix est soutenu par la Wallonie, représentée par Monsieur le Ministre Pierre-Yves JEHOLET, Ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'innovation, la Région de Bruxelles-Capitale, représentée par Monsieur le Ministre Didier GOSUIN, Ministre chargé de l'Economie et de l'Emploi, CERA et CREDAL.

Les autres partenaires apportent leur vision de l'entrepreneuriat social ; ils participent à la promotion du prix et jouent un rôle de relais auprès des entreprises d'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles.

Le Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège : fondé au début des années 90, le Centre d'Economie Sociale (CES) est un centre de recherche et d'enseignement qui mène depuis plus de 25 ans tous ses projets et travaux dans une unique perspective : mettre en lumière, analyser, faire comprendre, accréditer les rôles spécifiques et l'importance croissante des entreprises et organisations qui développent des activités économiques au service d'une finalité sociale ou sociétale. <http://www.ces.uliege.be/>

Le Réseau Financité s'est fixé pour mission de susciter une réflexion sur le rôle de l'argent dans notre société et de promouvoir le développement d'outils financiers à caractère éthique. www.financite.be

Imagine demain le Monde est un magazine belge francophone qui paraît six fois par an (bimestriel). Il traite de sujets liés à l'écologie, aux questions de société et aux rapports Nord-Sud. Il s'inscrit dans le courant « slow press » et porte un regard libre et non-conformiste sur le monde d'aujourd'hui et de demain. Il propose une information à la fois innovante et critique, qui explore les voies d'un autre modèle de développement et cherche des alternatives positives pour répondre aux grandes questions de société. <http://www.imagine-magazine.com>

Les facultés universitaires telles **l'ULG, l'ULB, l'UCL** soutiennent le prix.

Les organisations comme **ALEAP, ACFI, CONCERTES, CREASOL, JOB YOURSELF, la SOWECSOM, le CIRTES, Le RES réseau des entreprises sociales, SYNECO** collaborent à l'organisation du prix depuis de nombreuses années.

Date et Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »